

Rapport sur le préavis municipal no 80 relatif à une demande de crédit d'investissement pour le renouvellement de mobilier scolaire des établissements primaires et secondaires sur trois ans

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances composée de :

M. Samuel Freuler	1 ^{er} membre
M. Eric Dällenbach	rapporteur
Mme Angelita Galvez	
M. Georges Grandjean	
M. David Biemmi	
Mme Iulica Gorgoni	
M. Rasul Mawjee	
Mme Isabelle Wegmann	
M. Jérôme Frachebourg	

s'est réunie les 12, 22, 26 octobre et 2 novembre 2020

Excusé

Monsieur David Biemi pour les séances du 12 et 22 octobre

Remerciements

Les membres de la Cofin remercient M. Gilles Davoine pour sa disponibilité, les informations transmises ainsi que les réponses données à nos questions.

Préambule

Depuis plusieurs législatures, la Municipalité renouvelle progressivement le mobilier scolaire à raison de 3 classes par année, en moyenne et par établissement. Les chaises et les pupitres sont particulièrement sollicités.

Dans le cadre de la péréquation EtaCom, les bâtiments scolaires, leur équipement (mobilier) et leur entretien sont à la charge des communes, alors que l'Etat est responsable de l'achat, de l'entretien et du renouvellement du matériel pédagogique et de l'informatique (partiellement tableaux numériques)

En outre, la Municipalité préconise pour l'acquisition du mobilier, dont la durée de vie est largement supérieure à un an, de le considérer en tant que bien d'investissement. C'est pour cette raison qu'il fait l'objet de ce préavis. Cet investissement figurera sur un compte du patrimoine administratif et sera amorti subséquentement au lieu de l'imputer sur le budget de fonctionnement.

Cette approche est conforme à la volonté municipale, tout comme le récent préavis municipal no 65 relatif à la demande de crédit d'investissement pour le renouvellement du parc des véhicules communaux notamment.

Considérations

Conformément aux dispositions légales en matière de marchés publics, un appel d'offres sera établi selon les procédures AIMP (accord intercantonal sur les marchés publics). La valeur seuil de CHF 250'000.- pour l'achat des fournitures étant dépassée, une procédure ouverte sera organisée et un bureau spécialisé sera mandaté afin d'assister le Service des Bâtiments et de l'Urbanisme dans ce travail.

La Cofin est d'avis que le montant de CHF 30'000.- prévu pour l'appel d'offres est élevé. Une partie du travail pourrait être faite en interne, surtout que le processus ne change pas fondamentalement et qu'une fois mis au courant, le personnel devrait pouvoir exécuter la partie répétitive de l'AIMP.

Le montant à économiser nous paraît non négligeable.

Nous sommes conscients que la procédure doit être faite de manière rigoureuse afin de s'affranchir de toute erreur d'interprétation et que le cahier des charges doit correspondre aux standards demandés dans ce cas de figure.

La solidité générale, le caractère indémodable et la possibilité de réparation à long terme seront des critères d'achats essentiels. Basé sur ce constat, il est raisonnable d'imaginer une durée de vie d'au minimum 20 ans selon l'avis de la Municipalité.

Le mobilier concerné par ce renouvellement est en fin de vie, usé ou en partie n'est plus adapté à l'usage qu'il en est fait car non réglable.

Le changement du matériel scolaire est prévu en deux phases réparties sur 3 années :

Phase 1 / 1ère année : élaboration du cahier des charges avec définition de la procédure d'achat à mettre en œuvre, mise en route de la procédure en accord avec la loi sur les marchés publics, puis achat du matériel manquant (meubles à plans pour le primaire et tabourets pour le secondaire) ;

Phase 2 / 2ème et 3ème année : renouvellement du matériel obsolète en commençant par les Tuillières, plus une moyenne de 3 salles de classes par établissement et par année (Perrerets, Mauverney et Grand Champ).

Vœu

Au vu du nombre élevé d'appels d'offres à venir, nous proposons que le personnel interne de l'administration communale soit formé à l'organisation et la gestion des procédures de marchés publics.

Appréciation

- La Cofin est d'avis que la demande de budget pour ce préavis est justifiée.
- Le renouvellement du mobilier scolaire peut être réalisé.

Conclusions

En se fondant sur ce qui précède, la commission des finances recommande, à l'unanimité de ses membres, d'accepter les conclusions du préavis no 80 et de prendre les décisions suivantes :

- I. - d'accorder le crédit de CHF 436'000.- et d'autoriser la Municipalité à effectuer la commande de ce mobilier ;
- II. - d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 436'000.-

Samuel Freuler
1 er membre

Eric Dällenbach
rapporteur

Angelita Galvez

David Biemi

Iulica Gorgoni

Rasul Mawjee

Isabelle Wegmann

Georges Grandjean

Jérôme Frachebourg

Gland, le 12 novembre 2020